

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

**Séance du 5 avril 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 avril 2019 sous la présidence de Monsieur Hervé BAUDOIN, Maire.  
Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 FÉVRIER 2019**

M. GONNOT fait remarquer qu'une formule de calcul incorrecte s'était glissée dans le plan de financement pour la subvention DETR 2019 au titre du programme « Sécurité et amélioration de la sécurité routière » voté lors de la précédente séance du Conseil municipal. La subvention sollicitée est de 15 816.89 €. Le nouveau plan de financement, approuvé à l'unanimité, s'équilibre à 40 400.75 € HT.

Le compte rendu de la séance du 8 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

**II – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE GAYOT**

Mme LEPERON présente le compte de gestion de Mme le Receveur qui fait apparaître une dépense de 14 757.00 € et une recette réelle de 20 278.45 €.

Par des écritures d'ordre, la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 20 796.46 €. Compte tenu de l'excédent de fonctionnement antérieur de 50.17 €, l'excédent de fonctionnement fin 2018 est de 50.17 €.

La section d'investissement fait apparaître un excédent de 5 521.45 €. Compte tenu de l'excédent d'investissement antérieur de 19 605.58 €, l'excédent d'investissement fin 2018 est de 25 127.03 €.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2018 du lotissement Garenne Gayot.  
En l'absence de M. le Maire, il adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 qui présente les mêmes chiffres.

**III – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE GAYOT**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter :

- l'excédent de fonctionnement 2017 de 50.17 € à la section de fonctionnement du budget primitif 2019.
- l'excédent d'investissement 2017 de 19 605.58 € et l'excédent d'investissement 2018 de 5 521.45 € à la section d'investissement du budget primitif 2019.

**IV – BUDGET PRIMITIF 2019 DU LOTISSEMENT DE LA GARENNE GAYOT**

Mme LEPERON présente le projet de budget 2019. Sont prévues :

- en dépenses réelles, des travaux de voirie pour 22 225 € HT, 10 € en charges de gestion courante (arrondis de TVA), et un remboursement de l'avance faite au budget communal pour 25 178 €.
- en recettes réelles, des ventes de terrains pour 22 235 € HT.

Compte tenu des écritures d'ordre et des reports d'excédents 2017 et 2018, la section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 44 470 € et celle d'investissement à 47 363 €.

Le budget primitif 2019 du lotissement Garenne Gayot est approuvé à l'unanimité.

**V – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA ZONE D'ACTIVITÉS**

Mme LEPERON présente le compte de gestion de Mme le Receveur qui fait apparaître une dépense réelle de 2 006.30 € et 747.00 € de recettes réelles.

Par des écritures d'ordre, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 747.00 €. Compte tenu de l'excédent de fonctionnement antérieur de 1 611.58 €, l'excédent de fonctionnement fin 2018 est de 2 358.58 €.

La section d'investissement fin 2018 fait apparaître un déficit de 2 006.30 €.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2018 de la Zone d'Activités.

En l'absence de M. le Maire, il adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 qui présente les mêmes chiffres.

#### **VI – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018 DE LA ZONE D'ACTIVITÉS**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter l'excédent de fonctionnement 2017 de 1 611.58 € et l'excédent de fonctionnement 2018 de 747.00 € à la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

#### **VII – BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA ZONE D'ACTIVITÉS**

Mme LEPERON présente le projet de budget 2019. Sont prévues :

- en dépenses réelles des travaux (bornage de terrains, voirie) pour 9 990 €, et 10 € en charges de gestion courante (arrondis de TVA).
- en recettes réelles, la vente de terrains pour 10 000 €.

Compte tenu des écritures d'ordre et des reports d'excédents 2017 et 2018, la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 2 358 €, et celle d'investissement s'équilibre à 10 000 €.

Le budget primitif 2019 de la Zone d'Activités est approuvé à l'unanimité.

#### **VIII – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE**

Mme LEPERON présente le compte de gestion de Mme le Receveur :

✳ En section de fonctionnement : une dépense de 757 481.71 € pour une recette de 1 017 665.22 €, soit un excédent de 260 183.51 €. Compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 176 532.74 €, le résultat de clôture de la section de fonctionnement fin 2018 laisse apparaître un excédent de 436 716.25 €.

✳ En section d'investissement : une dépense de 380 441.16 € pour une recette de 255 030.33 € soit un déficit de 125 410.83 €. Compte tenu du déficit antérieur reporté de 51 535.00 €, le résultat de clôture de la section d'investissement fin 2018 laisse apparaître un déficit de 176 945.83 €.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2018 de la commune.

En l'absence de M. le Maire, il adopte à l'unanimité le compte administratif 2018 qui présente les mêmes chiffres.

#### **IX – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de virer 345 100 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin de couvrir le déficit d'investissement et le déficit des restes à réaliser 2018. L'excédent de fonctionnement reporté en 2019 est de 91 616.25 €.

#### **X – SUBVENTIONS 2019**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Amicale des pompiers : 421 €,
- Centre social rural de Jaligny-Neuilley : 4 164 €,
- Comité des fêtes : 2 350 €,
- Coup de Pouce : 1 035 €.

#### **XI – TAUX DES TAXES LOCALES 2019**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux 2018, soit 11.54 % pour la taxe d'habitation, 13.61 % pour la taxe foncière bâtie et 28.98 % sur le foncier non bâti. Ces taux sont inchangés depuis 2014.

## **XII – BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE**

Mme LEPERON présente le projet de budget 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 024 987 € à la section de fonctionnement et à 1 234 761 € à la section d'investissement.

Sous réserve d'acceptation des subventions demandées, les investissements suivants devraient être réalisés :

- la fin des travaux de restructuration complète et extension du restaurant scolaire qui constitue le principal poste de dépenses d'investissement,
- l'acquisition de mobilier pour le nouveau restaurant scolaire,
- la fin de l'aménagement de l'entrée de bourg sur la RD 105, route de Gouise,
- l'aménagement d'un bureau de direction à l'école maternelle,
- l'acquisition d'un tracteur-tondeuse, d'un groupe électrogène, de panneaux de signalisation, de matériel informatique, d'extincteurs, de panneaux d'affichage,...

Le budget primitif 2019 de la commune est approuvé à l'unanimité.

## **XIII – ACQUISITION DU MOBILIER DU RESTAURANT SCOLAIRE**

3 offres de prix ont été reçues pour l'acquisition de mobilier destiné à équiper le futur restaurant scolaire, de la part des sociétés :

- DACTYL BURO, pour un montant total de 12 994.14 € HT,
- SOVADIS, pour un montant total de 16 150.41 € HT,
- VICHY BUREAU, pour un montant total de 15 277.29 € HT.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société DACTYL BURO pour un montant de 12 994.14 € HT.

## **XIV – ACQUISITION D'UN TRACTEUR-TONDEUSE**

L'acquisition d'un nouveau tracteur-tondeuse destiné à l'équipe technique est nécessaire. 2 offres de prix ont été reçues de la part des sociétés :

- BARDIN Motoculture, pour une tondeuse KUBOTA G26HD, d'un montant de 16 250.00 € HT.
- JOBERT ET FILS, pour une tondeuse ISEKI SXG326HPU, d'un montant de 16 300.23 € HT.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide, à 12 voix pour et une abstention, de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société BARDIN Motoculture pour un tracteur-tondeuse d'un montant de 16 250.00 € HT.

## **XV – CONVENTION DE PRÊT DE DOCUMENTS AUDIOVISUELS, SONORES ET DE JEUX**

En complément du prêt de livres, la Médiathèque départementale de l'Allier propose le prêt de documents audiovisuels (DVD), sonores (CD) et de jeux.

Pour pouvoir continuer à bénéficier de ces prêts, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer ces trois conventions de prêt entre la commune et le Conseil départemental pour chacun de ces éléments.

## **XVI – CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU FONCTIONNEMENT DU RASED ET L'ACHAT DE MATÉRIEL**

L'école de la commune de Noyant d'Allier est pourvue d'un Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), dont les communes de la circonscription de l'Education nationale de Moulins II peuvent bénéficier. Les frais de fonctionnement annuel de ce réseau sont évalués à 600 €. La DSDEN et la commune de Noyant d'Allier proposent qu'une convention soit mise en place avec les communes de la circonscription académique de Moulins II, pour mieux gérer les dépenses de fonctionnement du réseau. La participation de notre commune serait de 68.53 € pour l'année scolaire 2018-2019.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention pour l'organisation du fonctionnement et l'achat de matériel du RASED avec la commune de Noyant d'Allier. Il regrette néanmoins d'être rattaché à un RASED qui n'est situé ni dans une commune de son canton ni dans une commune de sa communauté d'agglomération, et de ne pas avoir été consulté ni informé de ce choix lors de son rattachement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Compte-rendu de la réunion du SDE 03**

M. PRONCHERY dresse un compte-rendu de la réunion du comité syndical du SDE 03 à laquelle il a participé le 6 avril. Il annonce notamment que :

- L'éclairage des églises est subventionnable par le SDE 03.
- Une délégation de service public a été créée entre 11 départements des régions Auvergne-Rhône-Alpes et PACA pour que les mêmes types de bornes de recharge pour les véhicules électriques soient installées dans tous ces départements et au même tarif.
- Les bornes de recharge électriques sont désormais payantes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ; elles ont rapporté 7 000 € depuis le 1<sup>er</sup> trimestre, pour un coût d'installation de 21 000 €. La borne la plus utilisée dans l'Allier est celle de Cosne-d'Allier.
- Une aide importante peut être apportée aux communes pour le remplacement des anciennes chaudières au fuel par des chaudières au gaz.
- Des compteurs Linky ou équivalents seront installés dans tous les pays de l'Union européenne. 59 % de compteurs Linky ont déjà été installés dans le département.

### **Travaux en cours**

M. PRONCHERY informe de l'avancée des travaux en cours ou ceux à venir :

- Les travaux d'aménagement de la route de Gouise devant le stade Hubert Turaud sont en voie de finalisation. La réception des travaux a été fixée au 26 avril 2019.
- Concernant les travaux de restructuration du restaurant scolaire, les cloisons sont en cours de construction, le carrelage au sol de la cuisine se termine, le gaz de ville va très bientôt alimenter le futur restaurant scolaire ainsi que la salle Henri Baron.
- L'isolation du local de la pétanque a été réalisée par l'équipe technique.
- Le broyage des accotements des voies communales sera de nouveau confié à l'entreprise EI AGRI TP SERVICES, comme cela avait été le cas l'an passé.
- Un groupe électrogène, une perceuse et un aspirateur ont été acquis récemment pour l'équipe technique.
- Des travaux de mise en œuvre d'enrobés seront réalisés en agglomération par le Conseil départemental sur les voies départementales RD 989 et RD 105 pour une longueur totale de 12 000 mètres.

### **Voies communales**

M. GILLES signale la présence d'un gros trou dans le chemin communal menant au lieudit La Loge Pailleton, en limite de la voie départementale.

M. GILLES demande également si un point a été fait concernant le curage des fossés. M. le Maire lui répond que l'équipe technique et la commission des travaux inspecteront les voies et chemins communaux pour pouvoir prévoir ces travaux de curage.

### **Chiens bruyants**

M. GILLES a constaté que des chiens continuent d'aboyer trop régulièrement rue des Maçons. Ce problème a déjà été relayé par plusieurs riverains. M. le Maire annonce s'être déjà déplacé directement pour avertir les propriétaires et tenter de trouver des solutions à ce problème récurrent, tout comme la gendarmerie.

### **Bureau de direction à l'école maternelle**

M. GONNOT informe que dans les communes dotées d'une école maternelle et d'une école primaire un poste de direction pourrait être supprimé pour ne conserver qu'un seul directeur pour les deux écoles, contre un pour chaque école actuellement. Il propose ainsi d'attendre d'avoir plus de précisions sur la mise en place d'une éventuelle réforme de ce type avant de prévoir la construction d'un bureau de direction à l'école maternelle, celui-ci s'avérant alors inutile si le poste de directeur était supprimé.

### **RAM**

M. GONNOT informe qu'un nouvel appel avait été relancé en début d'année pour le poste d'animatrice du Relais d'Assistants Maternels. Son profil ayant été agréé par la CAF, Mme Fanny PERICHON a été recrutée sur ce poste d'animatrice du RAM le 1<sup>er</sup> avril 2019. Les animations dans les différentes communes débiteront après les vacances d'avril.

### **Recrutement d'un cuisinier**

M. ROUYER demande où en est le recrutement d'un cuisinier suite au prochain départ en retraite de la cantinière Nadine PRONCHERY au 1<sup>er</sup> mai 2019.

M. le Maire répond que suite à un premier entretien, trois candidats ayant toutes les compétences pour le poste ont été reçus une seconde fois. A l'issue, il a été décidé de recruter M. Thierry LEFORT au poste de cuisinier début août 2019. A partir du 1<sup>er</sup> mai et jusqu'aux vacances estivales, les repas continueront d'être livrés préparés par la cuisine centrale de Moulins, comme c'est le cas actuellement durant les travaux. Les tâches effectuées par Nadine PRONCHERY avant pendant et après le repas seront réalisées par Cécile GAUDIN durant cette période.

### **Boulangerie**

M. BAUDOIN fait un point rapide sur la reprise de la boulangerie par M. RAMOS, boulanger à Thiel-sur-Acolin, depuis le départ de M. LE MEVEL. Celle-ci est rouverte depuis le 20 mars. La remise en état du fournil ayant pris plus de temps que prévu, les pains et pâtisseries ne seront produits à Neuilly le Réal que fin avril, alors qu'ils sont actuellement apportés depuis la boulangerie de Thiel.

### **École primaire**

M. ROUYER demande si la municipalité dispose de renseignements quant à une éventuelle future prise de compétence par les communautés de communes ou d'agglomération dans la gestion des écoles communales. M. le Maire lui répond qu'aucune information n'a été communiquée à ce sujet.

Mme GUITTON informe que le prochain conseil d'école primaire aura lieu mardi 9 avril 2019 à 18h.

### **Maisons fleuries**

Mme CLAYEUX et Mme DUCERF indiquent que la cérémonie de remise des prix du concours des maisons fleuries 2018 aura lieu jeudi 26 avril 2019 à 18h45, à la salle Henri Baron.

### **Réunion des associations**

M. GALLAUD annonce que la prochaine réunion des associations neuillyssoises aura lieu lundi 8 avril 2019 à 18h30, afin notamment de préparer l'organisation de la manifestation du samedi 21 septembre 2019 à laquelle participeront une grande partie de ces associations.

### **Théâtre des P'tits Loups**

M. le Maire relaie l'invitation des P'tits Loups de l'accueil périscolaire pour assister à leur représentation théâtrale qui aura lieu vendredi 12 avril 2019 à 17h30, à la salle Henri Baron

### **Logements de Moulins Habitat**

M. le Maire annonce que deux logements T2 sont en cours de construction au lotissement Garenne Gayot pour le compte de Moulins Habitat. Ils seront terminés et disponibles à location cet été au prix de 300 € hors charges. Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès de Moulins Habitat et en mairie.

### **Concert à l'église Saint-Julien**

Les élèves de l'école de musique de Moulins interpréteront un concert de chants à l'église Saint-Julien vendredi 3 mai 2019 à 20h.

### **CAUE**

M. le Maire informe avoir rencontré avec ses adjoints Cyrielle BALINEAU du CAUE de l'Allier pour effectuer un premier bilan du géocaching PEPIT dont un parcours est installé dans la commune depuis près d'un an. 154 équipes ont déjà participé à ce jeu d'orientation qui met en valeur le patrimoine communal.

Le 12 avril 2019

Le Maire,  
Hervé BAUDOIN

